

Intervention CNL dans l'ensemble des offices d'HLM contre l'augmentation des loyers 2024

L'ordre du jour prévoit la proposition d'augmentation des loyers au 1^{er} janvier 2024.

Si le « bouclier loyers » arrête un pourcentage d'Indice de Révision des Loyers (IRL) à + 3,5%, la CNL (Confédération Nationale du Logement) rappelle que ce pourcentage est un maximum applicable, que l'organisme peut très bien décider d'un pourcentage inférieur, voire de geler les loyers pour 2024.

En effet, la CNL demande qu'un GEL DES LOYERS 2024 soit appliqué, les locataires du secteur HLM ayant supporté une augmentation de leurs loyers de + 3,5% au 1^{er} janvier 2023, un taux d'augmentation jamais atteint depuis plus de 12 ans !

C'est insupportable !

Pourquoi demander un GEL DES LOYERS 2024 ?

Tous les locataires sont très fortement touchés par l'inflation galopante des prix qui vient impacter leur pouvoir d'achat particulièrement dans le domaine alimentaire. Se nourrir, se chauffer n'est plus du domaine de la sobriété mais de la privation pour nombre de familles, personnes seules vivant avec des minimas sociaux, de petites retraites ou salaire de misère.

C'est une explosion de tous les frais liés à la vie quotidienne, à la non-revalorisation des revenus et pensions, qui conduit à un endettement extrêmement préoccupant.

Ce ne sont pas les chèques énergie ou autres aides de même ressort, ponctuelles, qui leur rendront leur dignité.

Les coûts d'énergie connaissent désormais une augmentation injustifiée au regard de la réalité (la crise n'existe que pour augmenter le chiffre d'affaires des grands groupes et les dividendes des actionnaires).

La fin du tarif réglementé du gaz vient encore grossir la facture !

De plus, les locataires subissent les augmentations de loyer au prix plafond et l'application de la 3^{ème} ligne de quittance lors des réhabilitations thermiques, générant un taux d'effort très important en sus de l'augmentation annuelle.

Le budget des locataires est en souffrance : il est urgent pour les administrateurs de ne pas décider d'alourdir la facture et la fracture !

La CNL refuse que le budget des locataires devienne la variable d'ajustement pour le budget de l'organisme !

D'autres moyens existent ; nous devons nous préoccuper de les exiger, vous en avez la responsabilité.

Les dettes de loyer augmentent, les crédits alloués aux divers fonds de solidarité (FSL) voir les dispositions prises au niveau de l'organisme, les divers chèques attribués font apparaître de nouvelles inégalités.

Cela craque de partout, la pauvreté s'installe.

Le secteur du bâtiment est mis à mal avec une augmentation du nombre de chômeurs.

L'augmentation des taux d'intérêt, la frilosité des banques privent de nombreuses familles d'acquérir un logement.

Il est urgent de trouver une solution d'hébergement à toutes les familles qui, à Rennes et ailleurs, n'ont pas de toit à la veille de l'hiver.

EN CONCLUSION, LA CNL RÉCLAME, EN TOUTE LÉGITIMITÉ, UN GEL DES LOYERS 2024, COMPENSE PAR LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT ET LA MAITRISE DES CHARGES LOCATIVES, PARTICULIÈREMENT CELLES LIÉES AU COUT DES ÉNERGIES.

L'administratrice CNL.